

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD

Séance spéciale tenue le 14 juillet 2022 à 20h30 au 220 Principale Est à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, lieu habituel des séances du conseil municipal. .

Sont présents : Messieurs Steeve Raby, Denis Laprise, Jean-Claude Giroux, et Éric Talbot ainsi que mesdames Madeleine Vermette et Lydiane Bernard sous la présidence de monsieur Gilles Giroux, maire.

Est également présente : Madame Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire trésorière.

Le quorum étant constaté, Monsieur le maire ouvre la séance spéciale.

2022-07-13 : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé tel que présenté sur une proposition de madame Madeleine Vermette, appuyé par monsieur Éric Talbot.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

ORDRE DU JOUR

- 1 : Ouverture de la séance
- 2 : Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3 : Projet de garderie
- 4 : Remplacement de fenêtres
5. Permis pour feux d'artifice pour le 23 juillet
- 6 : Période de questions
- 7 : Levée de la séance

2022-07-14 : PROJET DE GARDERIE – DEMANDE D'UN PROJET PILOTE POUR DES PLACES SUBVENTIONNÉES EN SERVICE DE GARDE ÉDUCATIF À L'ENFANCE

Considérant que la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud connaît de réels besoins en lien avec l'offre de services de garde, il va sans dire que notre milieu a besoin de places subventionnées dans les meilleurs délais;

Considérant que ces places sont indispensables pour le maintien de nos collectivités et pour ainsi continuer à y habiter et à y travailler;

Considérant que ces places aideraient grandement les familles et la rétention de celles-ci ainsi que l'arrivée de nouvelles familles dans notre milieu;

Considérant que le Bureau coordonnateur de la MRC de Montmagny possède l'expertise et le vouloir de collaborer à l'implantation d'un projet pilote de 12 places;

Considérant que le Bureau coordonnateur de la MRC de Montmagny offrira le support et l'accompagnement nécessaires à la mise en œuvre et à son suivi;

Considérant que pour toutes ces raisons, nous sommes d'avis que la décision du Ministère de la Famille doit être favorable à ce projet pilote;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par : monsieur Jean-Claude Giroux, appuyé par madame Lydiane Bernard, et résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud présente une demande formelle d'un projet pilote de 12 places afin que le Ministère de la Famille octroie son accord.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-07-15 : REMPLACEMENT DE FENÊTRES

Considérant que des fenêtres du Complexe municipal sont cassées et/ou dont le thermos est endommagé, il est proposé par monsieur Denis Laprise, appuyé par monsieur Steeve Raby et résolu d'autoriser leur remplacement dont le coût est estimé à 1 799 \$ (taxes non incluses).

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-07-16 : PERMIS POUR FEUX D'ARTIFICE POUR LE 23 JUILLET

Considérant que la programmation des activités du 23 juillet 2022 organisées par le Comité des Loisirs sur le terrain des loisirs comprend des feux d'artifices;

Considérant que l'article 24 du Règlement 2021-03 portant sur les nuisances prohibe le fait de faire usage ou permettre de faire usage de pétards ou feux d'artifices à moins que le Conseil municipal autorise, par voie de résolution, l'émission d'un permis autorisant l'utilisation de feux d'artifice;

Il est proposé par monsieur Denis Laprise, appuyé par monsieur Éric Talbot et résolu d'autoriser le Comité des Loisirs à faire l'usage de feux lors de leurs activités du 23 juillet 2022 le tout conformément aux mesures de sécurité requises pour assurer la sécurité de tous et d'autoriser le responsable à l'émission des permis à émettre le permis si requis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6 : Période de questions

Aucune question.

2022-07-17 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par madame Madeleine Vermette, appuyé par madame Lydiane Bernard et résolu de lever la séance à 21h10

Adoptée à l'unanimité des conseillers.



Gilles Giroux, maire

*Je, Gilles Giroux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.



Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire trésorière

Je, Claudette Aubé, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibération du conseil municipal lors de la réunion tenue le 14 juillet 2022.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 15 août 2022.